

www.dden-fed.org

15 janvier 2025

Numéro 270

Cinq enquêtes fédérales depuis 2019.



- a mise en œuvre d'une enquête nationale, c'est notre capacité à faire Fédération entre toutes les Unions. La mise en œuvre d'une enquête permet d'être en prise directe avec les réalités d'un environnement scolaire qui change et qui évolue. Notre contribution permet d'informer les décideurs institutionnels de l'éducation et des collectivités locales. Nous souhaitons informer les élus des collectivités afin qu'ils puissent améliorer et faire progresser les conditions d'accueil des élèves.
- En 2019 une action collective nationale a permis de visiter les trois quarts des écoles publiques de Marseille sur l'état des locaux et la sécurité. Une synthèse de la synthèse de cette enquête de 1500 pages est publiée pages 15 à 18 dans Le Délégué n° 264 consacré au bâti scolaire.
- En 2020, Covid oblige une enquête sur l'impact de la pandémie affectant l'école en présentiel et afférente aux questions de santé et des gestes barrières est publiée dans Le Délégué n°266. Cette enquête porte sur 1978 réponses.
- En 2021, la question des violences et de la citoyenneté recueille 3014 réponses d'écoles publiques. Elle est publiée sous forme d'un livret pour aborder des faits de violence, mais aussi la diffusion de sentiments de sécurité. Ces constats permettent de proposer des actions pour développer la citoyenneté républicaine au sein de l'École publique.
- En 2022, une nouvelle enquête à l'École aborde la question des sanitaires. L'analyse porte sur 4149 écoles publiée dans un nouveau livret de 64 pages définissant l'équipement et les caractéristiques des sanitaires scolaires. Sont élaborées par notre Fédération des exigences et préconisations pour le bien- être et la santé des élèves.
- En 2023, cet actuel livret présente la pause méridienne incluant la restauration scolaire comme un moment particulier de la vie scolaire de l'enfant.
- En septembre 2024, une nouvelle enquête sur l'école inclusive est lancée sur notre site fédéral. Ce travail est mené en partenariat avec l'APAJH qui enquête auprès des familles et notre Fédération de DDEN avec ses Unions interrogera les écoles.

Notre fonction officielle et notre action associative, ne sont pas toujours connues, les enquêtes assurent notre crédibilité et notre légitimité. Le rôle que nous voulons tenir est de plus en plus nécessaire dans l'environnement éducatif complexe et varié des écoles d'aujourd'hui.

Nous sommes des bénévoles engagés pour l'Éducation et la Citoyenneté. Notre bénévolat, résolument altruiste permet d'apporter des informations et des réflexions pour faire comprendre la nécessité de notre engagement pour l'École de la République.

Eddy Khaldi

13/01/2025

FEDERATION DES DELEGUES124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

DEPARTEMENTAUXTél: 01 47 70 09 59

DE

L'EDUCATION

NATIONALE

él: 01 47 70 09 59 Courriel: federation@dden-fed.org Facebook: https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/



Sommaire:

- Éditorial : Cinq enquêtes fédérales depuis 1989 (page 1)
- Pourquoi les hommes politiques ne défendent pas davantage l'école publique. (page 2 à 4)
- À Lyon, la préfète de région dénonce l'influence des Frères musulmans sur le groupe scolaire Al-Kindi (page 5)
- Le collège permet aux élèves en difficulté de « légèrement rattraper leur retard » (page 6)
- Mixité sociale : La Seine-Saint-Denis ouvre le chantier, la Loire-Atlantique prolonge. (page 7)

- L'arrêt de la CIIVISE serait « prématuré » (page 7)
- État de l'enquête sur l'école inclusive à la mi janvier, quelques remarques. (page 8)

Pourquoi les hommes politiques ne défendent pas davantage l'école publique.

Par Michel Watrelot – Alternatives économiques – 26 décembre 2024 Ancien enseignant, auteur de "Je suis un pédagogiste" (ESF-Sciences Humaines, 2021).

es ministres se succèdent et la « bienveillance » à l'égard de l'enseignement privé se manifeste à chaque nomination. Rappelons-nous des débuts tonitruants d'Amélie Oudéa-Castera, dénigrant l'école publique dès sa première interview.

Récemment, le ministre délégué à la Réussite scolaire, Alexandre Portier - par ailleurs défenseur affirmé de l'enseignement privé – était interpellé sur un plateau de télévision sur les supposés avantages de celui-ci par rapport au public. Il a réagi en demandant qu'on arrête l'« école [publique] bashing ». Mais le mal est fait et l'on peut se demander pourquoi les hommes et femmes politiques qui se succèdent aiment et soutiennent si peu l'école publique.

Se poser la question, c'est aussi s'interroger sur la pusillanimité de la classe politique à l'égard du privé. Il y a bien sûr la peur de rallumer la guerre scolaire, mais audelà, il y a aussi des raisons qui tiennent à la sociologie de ces personnes et à leur idéologie.

Un système hors de contrôle ?

« Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour », disait le poète Pierre Reverdy. Quelles sont les preuves de ce désamour à l'égard du public ?

Un rapport parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat, publié le 2 avril 2024, s'interrogeait sur l'existence d'un « système hors de contrôle ». Les auteurs remarquaient qu'à la « parité de financement » entre enseignements public et privé « correspond de moins en moins la parité des obligations ». Une proposition de loi faite par deux sénatrices visant à renforcer le contrôle (et la mixité sociale) dans l'enseignement privé a d'ailleurs été récemment rejetée.



ais on peut aller plus loin sur le constat de l'inégalité. Une enquête de Franceinfo, en septembre dernier, montrait que les lycées privés disposent de meilleures conditions d'enseignement. Les journalistes avaient eu accès à des données internes au ministère : l'ensemble des dotations par élève des collèges et lycées de France, publics et privés (la fameuse DHG).

Leurs calculs révèlent que le rapport H/E (heures/élèves) moyen des lycées généraux et technologiques est plus élevé dans le privé sous contrat que dans le public. Et ce n'est pas seulement le cas à Paris (comme l'avaient déjà montré d'autres enquêtes), mais dans 19 des 24 académies de l'Hexagone.

Ce désavantage n'est pas ponctuel : il s'inscrit dans la durée. Les sociologues Stéphane Bonnéry et Pierre Merle publient dans la revue *La Pensée* de septembre 2024 le résultat de deux recherches statistiques, qui concluent à deux décennies de politiques publiques ayant favorisé l'école privée et son embourgeoisement.

Dans son étude, Stéphane Bonnéry montre que le privé a instrumentalisé la pression démographique et la crise économique pour faire pencher la balance en sa faveur. Pierre Merle complète cette analyse en montrant que c'est l'embourgeoisement et l'homogénéisation sociale qui contribuent à dégrader les performances scolaires, notamment dans les enquêtes internationales (Pisa).

Le privé prospère donc sur les (supposées) lacunes du public. Mais ces défauts sont favorisés et entretenus par la politique menée. Ils sont donc plus une conséquence qu'une cause de la préférence pour le privé.

Une meilleure qualité de l'enseignement dans le privé ?

Car l'argument principal utilisé par ses défenseurs est de justifier le choix du privé par une meilleure qualité de son enseignement. Ainsi, avant de devenir ministre, Alexandre Portier avait cosigné (avec Max Brisson et François-Xavier Bellamy) une tribune publiée le 29 mai dans *Le Figaro*, sous le titre « Peut-on reprocher à l'enseignement privé de ne pas avoir abandonné tout ce qui a fait les beaux jours du public ? ».

On se rappelle aussi d'Amélie Oudéa-Castera, qui mettait en avant de manière mensongère les trop nombreuses absences d'enseignants pour expliquer son choix de scolariser ses enfants à Stanislas. Une rapide enquête avait montré que c'était faux. D'une manière plus générale, l'enjeu n'est pas tant celui des absences que celui des remplacements et de la pénurie d'enseignants – et cela touche autant le privé que le public.

Surtout, cet argument est biaisé. Car dans ce match, le public combat avec une main dans le dos. Rappelons-le : à niveau social égal, l'enseignement public fait aussi bien que les écoles privées.

L'ancien recteur et grand connaisseur de l'évolution du système éducatif Bernard Toulemonde montrait, dans une tribune récente (*Le Monde* du 10 septembre 2024), qu'il y a une érosion du « caractère propre ».

La religion (le cléricalisme) n'est plus, semble-t-il, la raison principale de l'existence du privé (même si elle demeure dans le discours avec l'affirmation d'être « attentive aux







pauvres »). C'est la préservation de l'entre-soi et la ségrégation sociale qui en est aujourd'hui le moteur. La guerre scolaire a changé de nature. Elle est de plus en plus une guerre sociale.

Même si la proportion d'élèves dans le privé n'a pas bougé, le séparatisme scolaire (l'embourgeoisement) s'est renforcé depuis 25 ans, comme le montrent les deux enquêtes de Bonnéry et Merle déjà citées.

Nous nous demandions pourquoi l'école publique était maltraitée par les ministres successifs. Ce rappel sur les vraies raisons du choix du privé nous permet de répondre. On n'« aime » pas ce qu'on ne connaît pas... Et l'on ne peut pas être convaincu pour les autres quand on ne l'est pas pour soi.

Or très peu de ces ministres ont fréquenté l'enseignement public... Les ministres sont le produit de leur classe sociale. Tout comme les éditorialistes des plateaux télé. Un certain nombre d'hommes et de femmes politiques de gauche ont eux-mêmes suivi une scolarité dans le privé et y ont mis leurs enfants — d'aucuns ont pu malgré tout agir positivement pour l'école publique.

Mais la question n'est pas seulement celle du choix du privé : la ségrégation spatiale et le contournement de la carte scolaire peuvent aussi renforcer le séparatisme social sans passer par le privé. En 2023, Jean-Paul Delahaye posait une question qu'il nous semble essentiel de rappeler : « Quelle démocratie peut exister durablement quand les élites, de droite comme de gauche, n'ont jamais vu de près les enfants du peuple ? » Ne pas y répondre ne pourra que contribuer à renforcer le vote pour le Rassemblement national (RN).

Positions de principe et stratégies familiales

Pourquoi les politiques n'aiment pas l'école publique ? La deuxième réponse ne se pose pas seulement en logique de l'entre-soi, mais renvoie à l'idéologie et à la culture politique.

Le paradoxe est que la plupart de ces ministres sont sincèrement persuadés de « défendre » l'école républicaine, sans forcément se rendre compte que cet « attachement » ne les engage au fond à rien, ni à scolariser leurs propres enfants dans des établissements publics, ni à véritablement défendre cette école lorsque celle-ci est attaquée. Certains d'entre

eux – plutôt classés à droite, mais pas uniquement – voient même un avantage à dénigrer les enseignants s'ils peuvent en tirer un bénéfice électoral.

Ce n'est pas seulement une question de religion, mais d'attachement à une logique libérale de mise en concurrence et de liberté de choix. L'attachement à la « liberté » (de l'enseignement) l'emporte sur le principe d'égalité. On retrouve là un des marqueurs les plus forts d'un clivage politique constitué depuis la III^e République.

Ce débat ancien a tout de même changé de nature. On peut être contre l'enseignement privé, et chercher à contourner la carte scolaire. Les positions de principe ne résistent pas toujours aux stratégies familiales, y compris quelquefois quand on affirme des valeurs progressistes.

Cela conduit souvent à se demander s'il y a une volonté délibérée ou une stratégie de favoriser le privé, ou s'il s'agit simplement du produit d'un contexte et d'une logique de classe. Le soutien au privé et le désamour pour un public défavorisé et dénigré dans les médias ne peuvent que plaire à une base électorale qui méprise les services publics, qu'ils aimeraient moins financer et qui veulent surtout rester préservés des « autres ».

La vraie question est pourtant celle de la difficulté de notre société à réparer la fracture sociale, et à reconstruire du « vivre-ensemble ».

À Lyon, la préfète de région dénonce l'influence des Frères musulmans sur le groupe scolaire Al-Kindi.

abienne Buccio a résilié les contrats d'association entre l'État et l'établissement privé. Avocats et enseignants s'inquiètent de la décision, qu'ils jugent « porteuse d'une grande violence ».

Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a signé, vendredi 10 janvier, les



courriers de résiliation des trois contrats d'association entre l'État et le groupe scolaire Al-Kindi, estimant que plusieurs manquements étaient suffisamment « graves » pour justifier la fin du partenariat éducatif, mis en place depuis 2012. Cette décision concerne l'école primaire, le collège et le lycée de l'établissement d'enseignement privé musulman situé à Décines-Charpieu, qui fait partie du Grand Lyon.

La cité scolaire Al-Kindi compte 620 élèves scolarisés dans 22 classes, du CP à la terminale, et 50 enseignants, dont 36 rémunérés par l'Éducation nationale en vertu du contrat d'association. La rupture doit prendre effet à partir de la rentrée de septembre, sauf recours et appréciation contraire du tribunal administratif. Les avocats de l'établissement ont annoncé leur intention de saisir la justice. « Une décision extrêmement décevante et porteuse d'une grande violence pour les musulmans de notre pays », ont réagi Hakim Chergui et Sefen Guez Guez, avocats d'Al-Kindi.

Dans ces courriers, dont *Le Monde* a pris connaissance, la représentante de l'État liste une série de reproches administratifs et comptables, comme l'utilisation de professeurs rémunérés par l'État dans des classes hors contrat, ou des mouvements financiers transitant par une association satellite. Le rapport d'inspection fait état d'un "positionnement pédagogique problématique", d'une "proximité avec la pensée des frères musulmans", de la présence au CDI d'ouvrages "connus pour leur radicalité", voire "intégristes", de dispositions du règlement intérieur discriminant envers les filles, de cours aux contenus contraires aux valeurs de la République.

Laurent Wauquiez et la Région Auvergne-Rhône-Alpes prennent acte "avec satisfaction" de la décision de l'État d'annuler le contrat du lycée privé musulman Al-Kindi de Décines (Rhône). Interrogé, le ministère de l'Éducation nationale indique qu'il s'agit d'une décision de la préfecture. Selon le communiqué de la collectivité, celle-ci fait suite aux "conclusions accablantes" d'un rapport d'inspection qui "mettait en lumière des dérives idéologiques graves". Et elle en tire aussitôt la conclusion, "l'arrêt immédiat de toute subvention régionale" (le versement du « forfait d'externat », ndlr).

Les DDEN ont appris cette mesure avec satisfaction et espèrent que l'argent économisé reparte vers l'école publique laïque.





Le collège permet aux élèves en difficulté de "légèrement rattraper leur retard"

es élèves initialement en difficulté tendent à légèrement rattraper leur retard au cours du collège." C'est la conclusion, plutôt optimiste, d'une étude publiée dans la revue "Education et formations". Les auteures et auteur rappellent que, selon PISA, "la France se positionne parmi les pays les plus inégalitaires selon l'environnement social des élèves en compréhension de l'écrit et en culture mathématiques" et se demandent ce qui se passe "tout au long du collège pour conduire à de telles



disparités socio-économiques de résultats chez ces élèves de 15 ans". Leur équipe a donc suivi la scolarité de 12 904 élèves depuis leur entrée en classe de CP en 2011, jusqu'au début du lycée et leur ont fait passer des tests en fin de chaque année à partir du CM2, sauf en fin de 3ème où ils ont été remplacés par les tests de positionnement de début de seconde (ce qui a exclu de l'échelon initial des élèves en apprentissage ou en CAP).

Premier constat : "les élèves progressent régulièrement chaque année", mais pas au même rythme selon les disciplines.

Cette progression ne va pas non plus au même rythme selon le genre. "Les filles arrivent au collège avec un meilleur niveau que les garçons en français (+ 0,23 écart-type), mais la situation est exactement inversée en mathématiques à l'avantage des garçons (- 0,24 écart- type) (...) L'avance des filles en français est en grande partie antérieure à l'arrivée en CP, alors que l'écart en mathématiques n'existe pas avant l'arrivée à l'école et se creuse au primaire." Au collège, l'écart semble légèrement se creuser en français au profit des filles qui "rattrapent les garçons en mathématiques au cours du collège".

Si l'on considère "le plus haut diplôme obtenu par les parents", les écarts de performance sont "frappants" : "les élèves dont les parents n'ont pas obtenu de baccalauréat n'atteignent jamais, au cours du collège, le niveau de français et de mathématiques recherchée.

L'étude prend aussi en compte les secteurs de scolarisation. "Les collèges de REP+ permettent à leurs élèves d'apprendre au même rythme que les autres élèves du public, sans réduire ni augmenter les inégalités scolaires

À noter qu'il subsiste une part de variance (...) qui demeure inexpliquée. Ce constat est rassurant, suggérant que les différences de niveau entre les élèves ne peuvent pas être entièrement déterminées par leur niveau en CP et leurs caractéristiques socio-économiques."

"Apprentissages hétérogènes : comment les élèves progressent au collège ? Une étude psychométrique de l'évolution des compétences des élèves", par Marie-Camille Delarue, Laure Heidmann et Gaël Raffy in Education et formations n° 107 (DEPP, Education nationale)

https://shs.cairn.info/revue-education-et-formations-2024-2-page-7?lang=fr

Mixité sociale : La Seine-Saint-Denis ouvre le chantier, la Loire-Atlantique le prolonge.

a Loire-Atlantique avait déjà choisi, à Nantes, de restructurer la carte scolaire en fermant trois collèges et en en ouvrant un cette année. Pour la rentrée prochaine, le département revoit la sectorisation pour réduire l'écart d'IPS entre le collège Stendhal où l'indice de position sociale des familles est de 77 et qui est "REP+" et le collège Berlioz où l'IPS est de 113 et qui est "hors éducation prioritaire". Les élèves de CM2 de l'école Paul Gauguin iront donc à Berlioz à la rentrée 2025.

La Seine-Saint-Denis lance un "Observatoire de l'attractivité et de la mixité scolaire pour les collèges" du département. Il s'agit notamment de comprendre pourquoi, sur certains territoires, des familles ne font pas confiance à l'école publique et donc de leur proposer des solutions pour qu'elles "fassent à nouveau confiance à l'école publique", explique E. Constant, vice-président du Département. Un comité scientifique suivra les résultats des collèges concernés, comme l'explique Elise Huillery, chercheuse (U. de Dauphine)

L'arrêt de la CIIVISE serait "prématuré"

I n'est pas temps de mettre fin à la CIIVISE." Solène Podevin Favre, membre du collège directeur de la CIIVISE, a dit l'importance de poursuivre les travaux menés par la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, dont la date d'arrêt est prévue en septembre 2025 en vue d'une bascule dans le droit commun. "Il n'est pas question que la CIIVISE s'inscrive sur une durée de six ans, mais pour faire une bonne bascule, il faut un peu plus de temps", explique-t-elle.

Cette demande a été formulée ce vendredi 10 janvier, à l'occasion du renouvellement du par- tenariat de la CIIVISE avec le collectif féministe contre le viol (CFCV) qui gère depuis 2021 la ligne téléphonique pour accueillir les témoignages de victimes d'incestes et de violences sexuelles pendant l'enfance. 4 000 appels en quatre ans



Il y a encore "des carences majeures de la justice, avec des classements, des non-lieux, des condamnations de parents protecteurs, des expositions des enfants victimes (à leur parent agresseur, ndlr)", souligne-t-elle. "Des modifications sont à obtenir", dont celle d'une meilleure prise en compte des lanceurs d'alerte qui "ne sont pas protégés", souvent des mères seules face à un père violent, rapporte la présidente de la CFCV.

Après le rendu de ses recommandations en 2023, la commission poursuit son travail pour que celles-ci soient opérationnelles. Dans cet objectif, deux projets ont été lancés en janvier 2025. "Nous voulons **donner la parole aux jeunes**, explique Solène Podevin Favre. Dans cinq académies, la CIIVISE a ainsi prévu d'aller écouter des collégiens et des lycéens sur leurs attentes concernant la prévention de l'inceste et des violences sexuelles.

Début février, le collège directeur de la CIIVISE doit rendre au gouvernement son rapport sur l'après-CIIVISE et ses propositions, "pour qu'un espace institué porte la politique publique, en articulation avec le Haut-Commissariat à l'enfance". Cet espace "devra impérativement respecter certains fondamentaux : l'écoute et la solidarité avec les personnes vic- times, la dynamique de la prévention, et la participation des personnes victimes et de leurs associations à la politique publique", insiste la CIIVISE.

État de l'enquête sur l'école inclusive à la mi-janvier, quelques remarques.



nt répondu des écoles plutôt primaire en zone urbaine et pas en REP

Des élèves majoritairement entre 100 et 200 par école

Très peu de dispositifs d'accueil spécifiques (quelques ULIS et SESSAD)

Des notifications avec orientation de la MDPH non suivies par manque de places principalement en IME.

Des AESH individualisés moins nombreux que les mutualisés.

Des aides citées : principalement les RASED et pour les enseignants la plate forme « cap école inclusive, » le site « ecole-inclusive.org » et d'autres non cités. Mais les enseignants manquent de suivi ou de soutien pour adapter leur pédagogie.

Les familles des élèves sont trop peu associées au projet de scolarisation de leur enfant.

Les freins à l'inclusion sont divers, prédominent la nature du handicap et le nombre d'enfants présents.

Si la présence d'un enfant handicapé semble majoritairement parfaitement banalisée, il apparait que les élèves vivent plus ou moins difficilement leur inclusion.

Ces remarques seront bien évidemment à conforter ou non. Pour cela nous attendons un maximum de réponses. Les présidents des UD, les présidents de délégation, les DDEN dans les écoles sont invités à rencontrer les directeurs et directrices pour répondre en commun à toutes les questions. Nous les remercions par avance.



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

Vous pouvez accéder à l'enquête en cliquant sur le bandeau.